



Attac Landes Côte Sud

Saint Vincent de Tyrosse le 21 Janvier 2016

Maison des Associations

235 Avenue Maréchal Foch

40990 Saint Paul-lès-Dax

attaclcs@orange.fr

à

Monsieur DUFAU, Député des Landes

Objet : Prolongation de l'Etat d'Urgence et projet de constitutionnalisation de l'Etat d'Urgence.

Monsieur le Député,

Le 30 décembre 2015, Pierre JOXE, conscience morale de la Gauche française, lance un appel à la « *Gauche bien vivante* » pour impulser un sursaut salutaire contre le projet de loi constitutionnelle dit de « protection de la Nation »¹ adopté par « *la bouche cousue d'un conseil des ministres surpris* » et ce, malgré « *les réserves polies et les hésitations précautionneuses* » des membres de l'Assemblée générale du Conseil d'Etat.

C'est dans le cadre de cet appel à la mobilisation citoyenne que nous prétendons aujourd'hui agir en nous adressant à vous et à vos collègues Parlementaires landais.

Dans la funeste nuit du 13 novembre, le Gouvernement que vous soutenez a décrété l'Etat d'Urgence (12 jours selon la loi du 3 avril 1955) qui a été ensuite prolongé jusqu'au 26 février 2016 en vertu de la loi du 20 novembre 2015, votée dans la précipitation...et le désarroi des Parlementaires. Cette loi a permis et permet encore la multiplication d'atteintes graves à nos libertés publiques et à nos droits fondamentaux.

Bien entendu, ces mesures de police administratives sont prises hors de tout contrôle de l'Autorité judiciaire, gardienne des Libertés individuelles en vertu de l'article 66 de notre Constitution. Quant au pouvoir du juge administratif, il est illusoire et limité; son contrôle est totalement bridé². Pour preuve de cela, l'assignation à résidence de militants écologistes pendant la COP21 justifiée par le Conseil d'Etat et ce, bien que leurs hypothétiques actions fussent sans rapport avec des actes terroristes, pour la raison suivante : la susdite manifestation de rue exigeait qu'y soient affectées des forces de Police « *ce qui risquait de les détourner de la lutte contre le terrorisme* ». Avec un tel motif, toute manifestation qui déplaît à ce Gouvernement pourra ainsi se voir interdite.

¹ Source Médiapart du 30/12/2015 « *contre le projet de loi constitutionnelle, appel de P.JOXE à la Gauche vivante* »

² Mediapart.fr 29/12/2015 : « *Etat d'urgence : des juges administratifs (anonymes) appellent à la prudence* »

Outre les bavures constatées³, le bilan pour la période du 14 novembre 2015 au 7 janvier 2016 est dérisoire en matière de lutte et de prévention contre le terrorisme : 3021 perquisitions administratives exécutées pour seulement 4 procédures antiterroristes (dont une seule mise en examen) transmises à la section antiterroriste du Parquet de Paris⁴ soit un taux de « succès » de 0,1%. L'efficacité de telles mesures et la nécessité de l'Etat d'Urgence au-delà de 12 jours reste donc à démontrer.

Malgré ce bilan désastreux tant pour la lutte contre le terrorisme que pour nos Libertés, le Gouvernement veut maintenant inscrire l'Etat d'Urgence dans la Constitution. Ce projet est dangereux pour notre Etat de Droit et aussi pour notre Démocratie. Le choix, en effet, est simple : soit nous voulons une tentation sécuritaire avec un Etat d'Urgence permanent soit nous voulons un Etat de Droit fort du respect des Libertés fondamentales. Avec la 1^{ère} solution, le risque encouru est de glisser très vite vers un Etat policier. Nous aurons alors sacrifié nos Libertés sans avoir pour autant la Sécurité. Si, par ailleurs, des forces autoritaires parvenaient à la direction de l'Etat, elles auraient alors un outil disponible pour instaurer une Dictature.

Et ce n'est point une vue de l'esprit : l'Etat d'Urgence n'est nullement un bouclier pour la Démocratie ainsi que tente de nous le faire croire fébrilement...et laborieusement un Premier Ministre peu maître de ses nerfs. C'est avec un tel dispositif d'exception que des pouvoirs totalitaires ont pu s'installer et hélas y perdurer avec les conséquences terribles que nous connaissons dans l'Europe de l'entre-deux guerres⁵.

C'est pourquoi, Monsieur le Député, nous vous demandons instamment :

- 1) de refuser la prolongation et la constitutionnalisation de l'Etat d'Urgence.
- 2) d'interrompre cette logique sécuritaire initiée par la loi sur le renseignement
- 3) de privilégier le renseignement humain et les actions policières **sous le contrôle** de l'Autorité judiciaire pour combattre efficacement le fléau djihadiste
- 4) de faire en sorte que ce Gouvernement
 - cesse sans délai de soutenir des fractions extrémistes en Syrie qui viennent ensuite assassiner nos compatriotes à Paris⁶
 - réévalue ses alliances avec les principaux soutiens étatiques du fléau djihadiste, al-Nosra et autres groupes prétendument « modérés » au profit d'Etats qui luttent réellement contre le terrorisme de Daech.

Je vous prie, Monsieur le Député, de bien vouloir agréer l'expression de ma haute considération.

Pour le Comité Attac Landes Côte Sud

Bernard LACOMME, co-Président.

³ le Monde-les décodeurs 23/11/2015 : « perquisitions musclées, arrestations injustifiées, les abus de l'état d'urgence »

⁴ le Monde.fr/les décodeurs du 08/01/2016 : « Quand F. Hollande gonfle le nombre de procédures antiterroristes »

⁵ Giorgio Agamben : « De l'Etat de Droit à l'Etat de Sécurité » le Monde 23/12/2015

⁶ « Alain Marsaud : l'Etat français a facilité les actions d'Al-Nosra, la majorité refuse toute enquête » les crises.fr 21/12/2015